



# RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES

5<sup>ème</sup> édition

**Règlement 2018/2019**

[info@montagnes-sciences.fr](mailto:info@montagnes-sciences.fr)

[montagnes-sciences.com](http://montagnes-sciences.com)



## Article 1 - DEFINITION

L'association à but non lucratif « Montagnes et Sciences » organise, en collaboration (autres partenariats à confirmer) avec la Ville de Grenoble, le CNRS, l'Université Grenoble Alpes, le Parc National des Ecrins, l'Agence du développement universitaire Drôme-Ardèche, le Festival international du film de montagne d'Autrans, l'Astu'Sciences et Pop'Sciences, les RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES. La 5<sup>ème</sup> édition aura lieu entre novembre 2018 et janvier 2019 dans les villes de Grenoble, Bourg d'Oisans, Valence, Villard-de-Lans, Clermont-Ferrand, Lyon et de nouvelles villes à confirmer.

Ces rencontres ont pour objet d'encourager et promouvoir les métiers scientifiques, entendus au sens large, au travers de films présentant des enjeux scientifiques dans des milieux extrêmes, en particulier la montagne.

Les projections sont destinées au grand public et aux scolaires. Les films sont présentés en présence des réalisateurs et/ou des scientifiques concernés, à un très large public (plus de 8000 participants à la 4<sup>ème</sup> édition).

Afin d'aller à la rencontre du public, ces Rencontres connaissent des déclinaisons locales dans différentes villes de la Région Auvergne – Rhône-Alpes. Ces déclinaisons, toujours organisées par l'Association Montagnes et Sciences, pourront connaître des ajustements de programmation afin de coller au mieux aux territoires d'accueil.

L'appel à films est ouvert aux cinéastes amateurs et professionnels, scientifiques ou non. La remise des prix aura lieu lors des Rencontres Montagnes & Sciences de Grenoble le vendredi 9 et le samedi 10 novembre 2018.

## **Article 2 – THEMES ET FORMATS**

« *Parler des sciences et de la montagne autrement* » est la caractéristique éditoriale des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES. Pour cela, la priorité est donnée à l'illustration de l'aventure scientifique et humaine vécue sur le terrain, en milieux montagnards et/ou extrêmes de tous horizons.

Toutes les thématiques scientifiques et techniques sont acceptées.

Les formats courts (de 5 à 30 minutes) conviennent particulièrement aux projections dédiées aux scolaires, tandis que les formats moyens (jusqu'à 52 minutes max, exceptionnellement 90 minutes) sont réservés aux séances grand public. Ce fléchage a priori n'interdit pas l'usage de divers formats au sein de chacune des séances.

## **Article 3 : PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS**

Deux compétitions sont organisées dans le cadre des Rencontres Montagnes & Sciences. La sélection des films aux Rencontres Montagnes & Sciences entraîne automatiquement leur participation aux compétitions. La participation à cette compétition est gratuite. Sur la base de leur format et de leurs contenus, les programmeurs déterminent lesquels des films sélectionnés et programmés, participent à l'une ou à l'autre des deux compétitions :

- Compétition jeune public (programmation du vendredi après-midi)
- Compétition grand public (programmation du samedi après-midi)

## **ARTICLE 4 : PRIX ET REMISE DES PRIX**

Les Rencontres Montagnes & Sciences remettent deux prix, attribués aux réalisateurs des films :

- Prix Jeune Public
- Prix du Public

Tous deux sont dotés en matériel outdoor, pour une valeur d'environ 500€ chacun. Ils seront remis ensemble, suite aux projections, à la fin des Rencontres Montagnes & Sciences.

L'obtention ou non d'un prix, n'a aucune incidence sur la prise en charge prévue par ailleurs par l'organisation, des représentants des films lors de leur projection (voir article 10).

Les réalisateurs et producteurs primés acceptent de laisser une copie de leur film à l'Association Montagnes & Sciences pour les archives des Rencontres Montagnes & Sciences.

Les réalisateurs et producteurs des films lauréats s'engagent à mentionner, sur tout support de communication relatif au film, le prix remporté et le festival 'Rencontres Montagnes et Sciences 2018'.

## **Article 5 – INSCRIPTIONS**

Les films doivent parvenir aux organisateurs d'ici le 15 juin 2018.

L'inscription est gratuite et peut se faire :

- par courrier à : Olivier Alexandre, Association Montagnes et Sciences, 15 Avenue du Vercors, 38240 Meylan ;

- par mail à : [info@montagnes-sciences.fr](mailto:info@montagnes-sciences.fr)

L'inscription comporte les éléments suivants, complétés sur la fiche d'inscription jointe au présent règlement :

- Le titre du film, sa durée (estimée ou définitive), son format
- le nom et prénom du réalisateur, ses adresses, contact mail et téléphone
- le nom de la (des) société(s) de production s'il y a lieu, avec contact mail et téléphone
- un synopsis en 10 lignes maximum, la/les thématique-s couverte-s
- le lieu, la date, la signature de la personne soumettant le film
- la demande de retour du film à l'expéditeur, dans le cas d'un DVD ou d'une clé USB (fournir une enveloppe préaffranchie le cas échéant)
- un visuel haute résolution illustrant le film, au format 16/9 ou A4

Dans un second temps, les organisateurs demanderont :

- au choix, un lien de visualisation ou de téléchargement du film, un DVD/BluRay

En cas de projection du film lors des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES, les organisateurs pourront demander quelques photos du film pour la communication de l'événement.

Les auteurs, producteurs et/ou réalisateurs, peuvent proposer plusieurs œuvres au comité d'organisation.

## **Article 6 – SELECTION ET PROGRAMMATION**

L'admission des œuvres dans la programmation relève de la seule compétence du comité d'organisation du festival. Celui-ci est composé de chercheurs, de réalisateurs et de professionnels de la communication. La programmation est construite à partir d'une sélection des films, au regard des éléments décrits à l'article 2.

Le comité d'organisation du festival confirmera par courriel la sélection des films retenus pour les projections, au plus tard, le 14 septembre 2018.

## **ARTICLE 7 – COMPOSITION DES JURYS ET DÉLIBÉRATION**

En raison de sa forte affluence, c'est le public des Rencontres Montagnes & Sciences qui constitue le jury des films (2500 à 3000 personnes).

Le jury Jeune Public est composé des classes présentes lors des projections du vendredi après-midi, ainsi que de leurs encadrants (2000 à 3000 personnes).

Le jury Grand Public est composé du public présent lors des projections du samedi.

Un même film pourra recevoir les deux prix s'il est projeté lors des deux séances.

Les décisions des deux jurys sont définitives et sans appel, laissées à leur entière discrétion. Aucune réclamation ne sera admise.

## **Article 8 – RENCONTRES AVEC LE PUBLIC**

Le(s) réalisateur(s) et/ou les protagonistes des films sélectionnés sont invités à venir présenter leur œuvre lors des projections publiques. Pour les besoins de l'animation des projections, un animateur prendra le cas échéant contact, avant l'événement, avec le(s) réalisateurs et/ou les protagonistes.

Dans le cadre de la communication autour de l'événement, l'association est susceptible de proposer des rencontres presse aux réalisateurs et scientifiques.

## **Article 9 – GRATUITÉ POUR LES SCOLAIRES**

Les RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES sont gratuites pour les scolaires et libre pour tout public.

## **Article 10 – SOUTIEN À LA RÉALISATION**

Toutefois, l'Association Montagnes et Sciences souhaite symboliquement soutenir la réalisation de films scientifiques en montagne et milieux extrêmes. C'est pourquoi elle offre une rémunération a minima, hors frais de déplacements et d'hébergement (cf. article 11) :

- 120 € pour les films de 5 à 20 mn (format télé 12')
- 200 € pour les films de 20 à 40 mn (format télé 26')
- 250 € pour les films de plus de 45 mn (formats télé de 52' ou 90')

## **Article 11 – PRISE EN CHARGE**

Les RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES assurent la prise en charge des frais de transports, d'hébergement et de bouche des réalisateurs et/ou protagonistes présentant leur film.

## **Article 12 – COPIE DE DIFFUSION**

Afin de permettre une projection au format FullHD 16/9, les supports de diffusion des films sélectionnés devront être compatibles avec les formats suivants :

- Fichiers informatiques (idéalement H264 1920x1080)
- Disques Blu-Ray

## **Article 13 – FRAIS D'ENVOI**

Les frais d'envoi des films sont à la charge des participants. Il en est de même des frais de retour éventuels (cf. article 3).

## **Article 14 – RESPONSABILITES**

Les participants devront assurer leur film pour l'envoi et l'utilisation faite dans le cadre des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de dommage.

Les réalisateurs se seront assurés d'avoir les droits de diffusion des œuvres, notamment musicales, employées dans les films documentaires soumis et présentés.

## **Article 15 – DROIT À L'IMAGE**

Pendant le festival, toutes les images (films, vidéos, photos) et enregistrements sonores seront pris sur le principe du consentement tacite des personnes présentes, et pourront être utilisées à des fins de communication par l'association Montagnes et Sciences ainsi que par les différents partenaires des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES.

## **Article 16 – DROIT D'USAGE DES ŒUVRES ET DOCUMENTS**

Les documents (films, photos, extraits, teasers, bandes originales...) seront conservés par l'organisation. Ils ne seront utilisés que dans le cadre de projections publiques au titre des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES et de leurs déclinaisons. A des fins de promotion de l'événement, ils pourront être utilisés libres de droit (alors sous forme d'extraits : photos, vidéos, sons) par l'association Montagnes et Sciences. Dans ce sens, la publication des photos, teaser et extraits de film est considérée comme autorisée et gratuite pour les besoins de l'événement.

## **Article 17 – ENGAGEMENT**

L'inscription des films implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement.



# RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES

5<sup>ème</sup> édition

**Fiche d'inscription – 5<sup>ème</sup> édition 2018/2019**

Bienvenu aux RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES. Nous sommes très heureux de vous compter parmi nous dans cette aventure : merci de votre confiance !

Avant de remplir cette fiche et de nous la retourner, assurez-vous d'avoir bien pris connaissance du règlement. Nous vous rappelons que les films doivent dans l'idéal, nous parvenir avant le 15 juin 2018.

Toute l'équipe des Rencontres reste à votre disposition par mail :

[info@montagnes-sciences.fr](mailto:info@montagnes-sciences.fr)

TITRE DU FILM :

ANNÉE / DURÉE :

THÈMES :

RÉALISATEUR(S) :

ADRESSE :

MAIL :

TÉLÉPHONE :

PRODUCTEUR :

MAIL :

TEL. :

DEMANDE DE RETOUR DU FILM DANS LE CAS D'UN DVD/BLURAY AUX FRAIS DE L'ENVOYEUR (OUI /NON) :

**!!! N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN SYNOPSIS DE 10 LIGNES MAXIMUM !!!**

Je soussigné \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance du règlement des RENCONTRES MONTAGNES & SCIENCES et en accepter les termes et conditions. Je confirme par la présente la soumission de l'œuvre décrite ci-dessus à la 5<sup>ème</sup> édition de 2018/2019.

Fait à \_\_\_\_\_

, le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Association Montagnes et Sciences**

4 passage de la Teille

38240 Meylan

[info@montagnes-sciences.fr](mailto:info@montagnes-sciences.fr)

montagnes-sciences.com

facebook.com/montagnesetsciences